

Compte rendu de la séance du 07 juin 2021

Date de la convocation: 27/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémi BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA, Régine MICHEL, Laurence TERRAS

Représentés : Johann MAUBOUSSIN par Laurence TERRAS

Excusés : Julie ADAMI

Absents : Marie-José FINIELS, Jeremy KALA

Secrétaire de séance : Régine MICHEL

Ordre du jour:

- Présentation par EDF Renewelables du projet photovoltaïque en bas de la commune
- Projet Source de la Pinée avec propositions échange de terrains
- Proposition de la commission éclairage public : test coupure cet été
- Annulation de la délibération "délégation servitude à Mme le maire" sur demande de la Préfecture
- Servitudes canalisations sur le terrain villa impasse des jardins
- Délibération financement projet cimetière à réajuster
- Départ à la retraite de l'agent de cantine
- Renouvellement du contrat de l'aide institutrice
- Admissions en non valeurs demandées par la trésorerie
- Proposition de Bourse aux bacheliers de Piégut
- Mise en place des élections de juin

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme le Maire Adèle KUENTZ.

Mme le Maire présente M LEBOT et M. BOUKEBBOUS de EDF Energie Renewelable, et les invite à faire la présentation de leur projet de panneaux photovoltaïques sur la plateforme de Jussel au public présent dans la salle et aux membres du conseil municipal.

En résumé :

Le projet est à l'Etat embryonnaire. EDF ER souhaite l'accord du Conseil Municipal et de la population pour lancer la phase d'études qui dure 3 à 4 ans

Projet qui s'inscrit dans la durée car exploitation prévue sur 30 ans.

Projet de Rochebrune, voisin de la commune, en cours d'instruction par les services de l'état (en attente du permis de construire), projet très similaire à celui proposé pour Piégut.

Idee de produire énergie verte sur des sites déjà anthropisés (anciennes carrières, délaissés d'aérodrome...). Possibilité de mettre en place des mesures pour protéger voire favoriser l'habitat de certaines espèces.

Site de Piégut

Objectif : convertir énergie du soleil en énergie électrique. Pas de nuisance sonore. Pas de pollution. Site qui a été utilisé dans les années 60 lors de la construction du canal : entrepôt des déblais lors du creusement du canal. Végétation peine à reprendre, sol très minéral.

Foncier communal : 3.6 hectares + 2 petites parcelles propriété d'EDF hydro (0.37 hectares).

Site favorable car dégradé et topographie assez simple, accès facile.

Actuellement présentation du projet de 2019, à adapter pour laisser un passage de la voie verte, pour laisser un espace de stockage à la mairie sur la plateforme.

Impacte paysagère qui sera faite sera conséquente afin notamment de masquer avec des haies végétales.

Aujourd'hui il y a de l'apiculture sur le site, à voir si ça pourrait être compatible.

Calendrier, déroulement :

1^{er} étape : sécuriser le bâti = une délibération du conseil municipal est nécessaire avant de lancer quoi que ce soit.

2^{ème} étape : lancer les études d'impacts

3^{ème} étape : obtention du permis de construire

4^{ème} étape : candidature à l'appel d'offre de la commission d'énergie.

Possibilité de lancer du financement participatif permettant aux habitants et voisins d'investir et de placer de l'argent. Il y aura cet été la possibilité de participer financièrement au projet de Rochebrune.

Démantèlement : les producteurs de panneaux sont déjà contraints d'assurer le recyclage des panneaux.

Intégration paysagère : les arbres vont mettre du temps à pousser ? En hiver pas de feuilles.

Le point de vue proposé n'inclut pas la maison en bas de coteau ?

Ici quelques photos montages, après l'étude paysagère se fera sur plusieurs points. Engagement de mise en place d'un masque végétal dès la mise en service et garantie pendant toute la durée de l'exploitation.

Ensoleillement sur Jussel, assez faible : entre le 4 novembre et le 2 février le soleil n'arrive pas sur la zone ?

Sur Rochebrune en contact depuis 2009 avec la mairie et ils ont pensé arrêter le projet à cause du peu d'ensoleillement. La technologie a évolué et aujourd'hui il est possible de mettre des panneaux même si pas ensoleillement complet sur toute l'année. Il y aura une étude d'ensoleillement et si pas assez le projet ne verra pas le jour.

Nuisances sonores : Au niveau des transformateurs, comment atténuer le bruit.

Effectivement les transformateurs émettent une vibration. Possible de communiquer les décibels et même possible de faire une étude acoustique si souhait. Sujet qui peut être maîtriser.

Des études environnementales : sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, qui ne sont pas liés à EDF renouvelable.

Le projet se fera par rapport aux conclusions de toutes les études qui seront menées. La compilation de l'ensemble de ces études qui vont définir si EDF renouvelable continue le projet ou pas. Coût des études de l'ordre de plusieurs milliers d'euros. Il peu y avoir des éléments qui seront remontés par les études et qui font arrêter le projet.

Comme ces études sont onéreuses le conseil municipal est invité à se prononcer sur son engagement de promesse de bail avant de lancer les études.

Quid du raccordement de la plateforme au poste de distribution : Raccordement souterrain (sous la route des 3 lacs ?) vers le barrage ou le poste 20K le plus proche.

Guide de la doctrine de la région qui fait que ce site a été fléché comme intéressant par EDF

Renouvelable pour accueillir du photovoltaïque :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20180628_guidepv04.pdf

Quid de la décision du conseil municipal ? Comment va-t-elle être prise ?

L'équipe municipale a à cœur d'informer les habitants, de travailler en toute transparence et de les associer à ses prises de décision. On va réfléchir à comment prendre précisément cette décision et toute idée est bienvenue.

Des informations plus complètes et le document de présentation sont disponibles sur le site de la commune (rubrique Mairie/Dossiers, projets en cours/plateforme photovoltaïque bas de la commune)

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à 7 voix et 1 abstention le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

1-Echange parcelles pour l'acquisition de la source de la Pinée (D 2021 064)

Mme le Maire informe le conseil municipal que, depuis le mandat précédent, une réflexion est en cours pour l'acquisition de la source de la Pinée (parcelle A 62) avec échange de parcelles communales en contrepartie.

Elle expose les propositions du propriétaire quant à l'échange des parcelles :

- B 669
- B 932
- A 96
- B 507
- B 514
- B 544 (une partie à diviser)
- A 79 (une partie à diviser)

-Passage vers la parcelle B 578 (une partie à diviser)

Avis pris auprès de M Alain Michel 2ème adjoint et de l'employé communal, Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle est favorable à l'échange proposé.

L'intervention d'un géomètre est nécessaire pour la division de parcelles, et d'un notaire pour formaliser cet échange. Ces 2 interventions seront à la charge de la commune, qui est demandeuse de cette acquisition de la parcelle de la source de La Pinée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser :

- Mme le Maire à lancer cette procédure d'échanges de parcelles avec le propriétaire de la parcelle de la source de la Pinée (A 62) comme proposé ci-dessus
- à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet échange de parcelles.

2-Test extinction éclairage public (D 2021 052)

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commission éclairage public propose un test d'extinction de l'éclairage public cet été et donne la parole à Jeremi Baranowski, 1er adjoint et membre de cette commission.

M Baranowski explique les modalités de ce test proposé par la commission, et donne lecture du courrier que la commission propose de distribuer à toute la population de la commune de Prégüt.

Ce test d'extinction de l'éclairage public est proposé au village et au hameau des Pons, liés par la même horloge, du 21 juin au 21 septembre 2021, entre 23 heures et 5 heures du matin.

Mme le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la mise en place de ce test d'extinction de l'éclairage public selon les modalités décrites dans le courrier proposé, et sur la diffusion de cette information à la population.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'effectuer ce test d'extinction de l'éclairage public selon les modalités décrites ci-dessus et d'en informer la population par distribution du courrier, affichage et mise sur le site.

3-Annullation délibération délégation servitude à Mme le Maire (D 2021 046)

Mme le Maire informe le conseil municipal, que par courrier en date du 17/05/2021, le service contrôle de la légalité de la sous préfecture de Forcalquier, demande à ce que soit retirée la délibération n°044-2021 donnant délégation de compétence à Mme le Maire concernant les servitudes, cette compétence ne figurant pas sur la liste officielle des compétences déléguables au maire (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de retirer la délibération n°044-2021 comme demandé par les services de légalité de la Sous Préfecture de Forcalquier.

4-Modification délibération financement Aménagement du cimetière (D 2021 045)

Mme le Maire informe le conseil municipal que la délibération 039-2021 établissant le plan de financement pour l'aménagement du cimetière est à reprendre, le cumul subvention Région FRAT et subvention Département FODAC ne pouvant s'effectuer pour ce type de projet.

Elle propose donc au conseil municipal :

-de demander uniquement une subvention Département FODAC de 9000 Euros pour le projet d'aménagement du cimetière chiffré à 16 206 € 67 HT.

-d'annuler la demande de subvention FRAT auprès de la Région pour l'aménagement du cimetière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :
-d'annuler la demande de subvention FRAT auprès de la Région pour l'aménagement du cimetière
-d'approuver le plan de financement suivant pour ce projet :

Coût HT des travaux : 16 206,67 € HT soit 19 448,00 € TTC

Subvention Département FODAC : 9000 €

Reste à charge de la commune : 7 206,67 € HT + TVA d'un montant de 3 241,33 €

-et autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires au lancement du dossier.

5-Retraite agent de cantine

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux le départ en retraite de l'agent de cantine cet été. Elle informe le conseil municipal qu'elle a reçu en mairie 2 candidatures .

6-Renouvellement CDD Aide institutrice (D 2021 051)

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal que l'aide institutrice pour l'année scolaire 2020-2021 est en contrat à durée déterminée d'une année. Il convient donc de délibérer sur le renouvellement de ce CDD.

Elle informe le conseil municipal que l'aide institutrice en poste donne entière satisfaction à l'institutrice de Piégut, aux parents d'élèves de Piégut et Venterol et aux 2 municipalités impliquées dans le RPI.

L'aide institutrice est également satisfaite de son poste et souhaite que son CDD soit renouvelé.

Au vu de ces éléments, Mme le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour une année scolaire (2021-2022) le CDD de Mme Claire BRODU MIQUEL aide institutrice à l'école primaire de Piégut.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de renouveler pour une année scolaire (2021-2022) le CDD de l'aide institutrice déjà en poste.

7-Mise en non valeur Budget Général 2021 (D 2021 048)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les créances décrites ci-après sont irrécouvrables en raison des poursuites infructueuses effectuées par Mme le Trésorière de Sisteron.

Sur proposition de Mme la Trésorière, Mme le Maire suggère d'admettre en non valeur les dettes suivantes sur le budget général 2021 :

- pour des reliquats de loyers : 711,06 €
- pour des reliquats de factures de cantine : 6,90 €
- soit un total de : 717,96 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'admettre en non valeur les créances décrites ci-dessus, pour un montant total de 717,96 €
- d'inscrire les crédits correspondants en dépenses au budget de général 2021

8-Admission en non valeur BEau 2021 (D 2021 049)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les créances décrites ci-après sont irrécouvrables en raison des poursuites infructueuses effectuées par Mme la Trésorière de Sisteron.

Sur proposition de Mme la Trésorière, Mme le Maire suggère d'admettre en non valeur les dettes suivantes sur le budget Eau 2021 :

Reliquats factures d'Eau pour un total de : 55 € 50cents

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'admettre en non valeur les créances décrites ci-dessus, pour un montant total de 55 € 50 cents
- d'inscrire les crédits correspondants en dépenses au budget de l'Eau 2021

9-Mise en non valeur Budget Général 2021 (D 2021 050)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les créances décrites ci-après sont irrécouvrables en raison des poursuites infructueuses effectuées par Mme la Trésorière de Sisteron.

Sur proposition de Mme la Trésorière, Mme le Maire suggère d'admettre en non valeur les dettes suivantes sur le budget général 2021 :

- reliquats de factures de cantine pour un montant total de 17 € 30 cents

10-Proposition bourse aux bacheliers (D 2021 047)

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune de Venterol, par délibération n°2020-048 du 31 août 2020, accorde aux bacheliers habitant Venterol, l'année d'obtention de leur bac, une bourse d'études supérieures de 500 €.

Dans un souci d'harmonisation entre les 2 communes, et d'aider les futurs étudiants, Mme le Maire propose d'octroyer aux bacheliers de Piégut, l'année d'obtention de leur bac, une bourse d'études supérieures de 500 €, sous condition d'être domiciliés à Piégut l'année de leur BAC, à partir de cette année scolaire 2020-2021.

Pour information, cette année scolaire la commune de Piégut compte 2 jeunes en terminale donc susceptibles d'obtenir leur bac et d'entreprendre des études supérieures.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'octroyer une bourse d'études supérieures de 500 €, aux bacheliers domiciliés à Piégut, l'année d'obtention de leur BAC (sur présentation de leur diplôme de bachelier, du justificatif de domicile à Piégut, et de leur inscription dans un établissement d'études post bac).

11-Mise en place des élections du 20 et 27 juin

Mme le Maire rappelle les 2 dimanches d'élections des conseillers départementaux et régionaux.

2 bureaux de vote sont à tenir et fait appel aux élus et aux habitants inscrits sur les listes électorales pour tenir ces 2 bureaux.

Questions diverses :

***Evènements de l'été :**

La CCSPVA demande si des évènements particuliers auront lieu cet été afin de les recenser et de les annoncer.

Mme le Maire propose la possibilité d'un concert en fin d'été avec des propositions au prochain conseil municipal.

***Coupe affouagère :**

Mme le Maire demande à ce qu'un point soit fait prochainement sur l'état des coupes en cours, suite à un échange de mails très nombreux avec les garants.

Dès la semaine du 14 juin, il sera, proposé aux habitants de Piégut qui le souhaitent de s'inscrire pour la nouvelle coupe de novembre 2021.

A la prochaine séance de conseil municipal de fin juin, la chargée de mission Natura 2000 viendra faire une présentation sur Natura 2000 à la population.

***Fusion avec la commune de Venterol**

Une réunion de la commission de travail sur ce sujet a eu lieu.

Des informations sont en cours de collecte.

La séance est levée à 22h35

Mme Le Maire
Adèle KUENTZ

